

Étude et restauration des populations de Flûteau nageant (*Luronium natans*) en Deux-Sèvres (2020-2021) - Bilan final -



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Mars 2022

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle – 79000 NIORT – 05 49 73 37 36 – contact@dsne.org – www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme

Résumé

Le Flûteau nageant (*Luronium natans*) est une espèce végétale patrimoniale bénéficiant de nombreux statuts : espèce protégée, d'intérêt communautaire (annexes II et IV), classée « vulnérable » sur la liste rouge régionale de Poitou-Charentes et déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. C'est l'une des rares espèces végétales à bénéficier d'un Plan National d'Action (Bardin 2012).

6 populations ont été découvertes entre 2018 et 2020 en Deux-Sèvres, alors que l'on pensait l'espèce disparue. Suite à cette redécouverte botanique majeure pour le département et dans le cadre du Plan National d'Actions, DSNE a développé un projet d'étude et protection de l'espèce, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Ces populations sont presque toutes situées dans des mares au sein de prairies naturelles pâturées. Elles sont dans des états de conservation globalement bons ; notons que l'abreuvement direct des bovins dans les mares est un facteur favorable à l'espèce, en maintenant des bordures peu végétalisées et perturbées par le piétinement où germe en abondance le Flûteau (ainsi que d'autres espèces patrimoniales telles que la Renoncule à feuilles de lierre).

Des menaces plus ou moins fortes à moyen terme pèsent sur certaines populations, notamment de possibles changements de pratiques agricoles (déprise par arrêt de l'abreuvement direct du bétail, mise en culture de la parcelle, construction d'une route, etc.). Les échanges avec les propriétaires et /ou exploitants durant ces deux années ouvrent la voie à la sauvegarde de deux mares qui verront leur exploitant agricole partir en retraite prochainement. Sur une autre mare ne servant plus à l'abreuvement du bétail depuis 2021, un chantier de débroussaillage des rives réalisé début 2022 sera à reconduire occasionnellement.

En parallèle de ces actions de préservation de populations contemporaines, une population ancienne précisément géolocalisée (commune de Cours) a fait l'objet d'un chantier de restauration. Mentionnée ici il y a plus d'un siècle, le Flûteau n'a pas été revu depuis de nombreuses décennies dans cet étang dont les parties peu profondes étaient atterries et boisées. Une étude des cryptopotentialités dans ces substrats anciens, réalisée par le CBN Sud-Atlantique, a permis de localiser une probable graine de Flûteau, dont l'emplacement a guidé la profondeur de décapage à cet endroit. La remise en eau de ce substrat décapé pourrait permettre le retour du Flûteau sur cet étang âgé de plusieurs siècles.

Ces actions conduites sitôt la redécouverte de cette espèce hautement patrimoniale ont permis de mener des opérations concrètes de préservation du Flûteau, et en parallèle de restaurer une station ancienne.

La poursuite des échanges avec les propriétaires reste nécessaire à moyen terme pour les accompagner dans la préservation de l'espèce ; elle sera en partie assurée par le réseau de bénévoles de DSNE ainsi que par le plan de gestion de la RNR du Bocage des Antonins. Cependant, l'absence de déploiement en Nouvelle-Aquitaine par l'Etat de ce PNA ces prochaines années manque pour poursuivre le suivi et la gestion de tous les sites.